

Cours de peinture de poils à l'acrylique animé par Anagruz

Dimanche 19 novembre 2023

Ados / Adultes

Salle des douves / Salle des Fêtes

Place de l'hôtel de Ville – Montaigu-Vendée

FICHE D'INSCRIPTION



NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL : MAIL :

Horaires : 9h30-12h30

Thème et descriptif : Peindre les poils

Objectif: Peindre une fourrure réaliste à l'acrylique

Niveau : La connaissance des bases de peinture acrylique est recommandée : mélange des couleurs, manipulation des pinceaux, peinture sur toile ou papier. L'atelier sera concentré sur la peinture d'une fourrure de félin réaliste, avec différentes textures et mouvements de fourrure, jeux d'ombre et de lumière. Pas d'inquiétude si vous ne dessinez pas d'animaux ! L'atelier consiste à représenter de la fourrure et non un animal entier, et les notions apprises pendant le stage sont utilisables dans tous les sujets de peinture (opacité et transparence des couches, contrastes pour faire ressortir l'éclat des couleurs, et manipulation des pinceaux).

La peinture d'une fourrure réaliste demande de la précision et de la patience, mais également une bonne préparation de son support pour un résultat optimal. Vous pourrez vous préparer au mieux en utilisant le manuel rédigé par l'artiste, qui vous sera remis avant l'atelier.

Organisation : La ville de Montaigu-Vendée se charge des inscriptions, de l'accueil et de l'organisation du stage.

Tarif du stage : 35 euros la demi-journée et par personne. Les inscriptions se concrétisent par le versement d'un chèque d'acompte de 20 euros (non encaissé avant le stage) à l'ordre d'Anaïs Gruson, transmis avec la fiche d'inscription. Le solde restant sera versé à l'artiste le 1^{er} jour du stage.

Règlement du stage

- Le nombre minimum de stagiaires est de 3 personnes et de 10 personnes maximum.
- La liste du matériel sera envoyée à tous les stagiaires dès que le stage sera complet.
- La ville de Montaigu-Vendée et l'artiste pourront annuler les inscriptions, une semaine avant le stage, si le nombre de stagiaires inscrits est inférieur à 3, sans que quiconque puisse prétendre à une indemnité, les stagiaires étant remboursés de leur acompte.
- Tout désistement à l'initiative d'un stagiaire inscrit intervenant moins de 3 semaines avant le début du stage ne donnera pas lieu au remboursement de l'acompte versé.
- Les frais de transport, hébergement et repas seront à la charge du stagiaire.

ARTS
SUR
Digue
6^{ème} SALON D'ARTISTES

MV
MONTAIGU
VENDÉE

Fait à

Le

« Bon pour accord » et signature

A retourner au service événementiel par courrier :

Hôtel intercommunal 35 avenue Villebois Mareuil

85607 Montaigu-Vendee Cedex

Contact : evenement@montaigu-vendee.com / Tel. 02 51 46 45 45